

VILLE DE SAINT-PASCAL

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Avis d'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement suivants :

- **Règlement numéro 215-2012 amendant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal dans le but de modifier une aire d'affectation.**
- **Règlement numéro 216-2012 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié.**
- **Règlement numéro 217-2012 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'agrandir la zone CC2 à même une partie de la zone CC1 qui est réduite d'autant et de permettre la transformation de produits alimentaires dans les usages autorisés de la zone CC1.**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2012, le conseil municipal a adopté les projets de règlement identifiés ci-haut.
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et à l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement sera tenue par le conseil municipal le **lundi 12 mars 2012, à 20 h 30**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 405, rue Taché, Saint-Pascal.
3. Lors de cette assemblée publique, les projets de règlement et les conséquences de leur adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement seront entendus à cette assemblée.

4. Le projet de règlement numéro 217-2012 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'agrandir la zone CC2 à même une partie de la zone CC1 qui est réduite d'autant et de permettre la transformation de produits alimentaires dans les usages autorisés de la zone CC1 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Les projets de règlement et le présent résumé sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, 405, rue Taché, Saint-Pascal, aux heures normales de bureau.
6. Les modifications au plan d'urbanisme et au règlement de zonage visent un lot situé à l'ouest de la rue Rochette et affectent les zones CC1 et 1B1 de la Ville de Saint-Pascal.

Les modifications au règlement de zonage visent également un lot situé à l'ouest de la rue Varin et affectent les zones CC1 et CC2 de la Ville de Saint-Pascal.

7. Les zones concernées par ces modifications, soient les zones CC1, CC2 et IB1, peuvent être sommairement décrites comme suit :

IB1 : Cette zone est située au sud de l'autoroute Jean-Lesage et au nord de l'avenue Patry. Elle comprend l'avenue du Parc.

CC1 : Cette zone est située de part et d'autre de la rue Rochette entre la rivière Goudron et l'avenue Patry.

CC2 : Cette zone est située de part et d'autre de la rue Varin, approximativement entre la rivière Goudron et l'avenue Patry. Elle comprend une partie de l'avenue de l'Amitié.

L'illustration des zones concernées peut être consultée au bureau de la municipalité.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISME:

Le projet de règlement numéro 215-2012 amendant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 vise à modifier le plan d'affectation des sols de façon à agrandir l'aire d'affectation « Commerciale (CC) » à même une partie de l'aire d'affectation « Industrielle (I) » afin d'y inclure une partie du lot 3 656 421 du cadastre du Québec.

Donné à Ville de Saint-Pascal, ce 10^e jour de février 2012.

Me Louise St-Pierre, o.m.a.
greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 15 février 2012 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 10 février 2012.

Me Louise St-Pierre, o.m.a.
greffière